

Rapport d'activité des services de l'État dans la Loire 2018

www.loire.gouv.fr



PRÉFET
DE LA LOIRE

SOMMAIRE

04
La sécurité au cœur
de l'action des services
de l'État

10
Une action
au plus près
des besoins du
territoire

15
L'État en soutien
au développement

22
La modernisation
de l'action publique

25
Services de l'État
dans la Loire

26
L'État dans la Loire





ÉDITORIAL

Si 2018 aura été pour notre pays et l'ensemble de nos concitoyens l'occasion de se réunir et de se rassembler autour du souvenir de la Première Guerre mondiale, des millions de morts, des innombrables mutilés et blessés que fit le conflit, et des invraisemblables souffrances auxquelles mit fin l'armistice du 11 novembre, pour le préfet de la Loire, comme pour les services de police et de gendarmerie, l'année aura été d'abord marquée par les questions de sécurité et d'ordre public avec, notamment, tout au long du premier semestre, les mouvements sociaux liés à la réforme de la SNCF et, à partir du mois de novembre, les manifestations liées aux gilets jaunes, qui ont conduit à une mobilisation des services de sécurité sans égale depuis de longues années, dans un contexte de menace terroriste toujours aussi vive.

Pour autant, et malgré ces fortes sollicitations, les services de l'État se sont employés à répondre aux attentes de toutes les forces vives du département, en mettant en œuvre les politiques gouvernementales et en faisant évoluer, en profondeur, leur façon de procéder.

Ces quelques pages essaient de rendre compte, très brièvement et avec quelques mois de retard, du travail ainsi accompli, mais également de la mobilisation de tous les fonctionnaires en poste dans la Loire et placés sous mon autorité.



—
Evence RICHARD
Préfet de la Loire



LA SÉCURITÉ AU CŒUR DE L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT

La sécurité reste, avec la lutte pour l'emploi et le pouvoir d'achat, au premier chef des préoccupations des français.

PRÉVENIR LA MENACE TERRORISTE

Lutter contre la radicalisation

Un dispositif départemental de prévention de la radicalisation désormais bien rodé mais élargi.

- un dispositif de signalement soit via le CNAPR (centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation) soit directement via la préfecture : "pref-radicalisation@loire.gouv.fr",
- un groupe départemental d'évaluation (GED), qui réunit chaque semaine autour du préfet les services de renseignement, les services de police et de gendarmerie et, désormais, les procureurs de la République et l'administration pénitentiaire,
- un groupe d'évaluation dédié aux problématiques du milieu carcéral,
- une cellule de prévention et d'accompagnement des familles, qui anime un réseau d'intervention au plus près des personnes concernées par le risque de radicalisation, afin de s'assurer qu'elles bénéficient bien du suivi adapté à leur situation (social, médical, etc.),
- un comité de pilotage de suivi de la radicalisation, réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, afin de définir la stratégie départementale.
- En 2018, comme en 2017, **près de 200 personnes ont été suivies.**
- **90 familles présentant les premiers signes** de radicalisation ont fait l'objet d'un travail social, contre 60 en 2017.

➤ **60 % des personnes qui ont été suivies** par la cellule de prévention et d'accompagnement des familles étaient des mineurs.

➤ **165 personnes étaient signalées** au fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) au 31 décembre 2018, 18 nouvelles personnes y ayant été inscrites au cours de l'année pour 63 personnes sorties de ce fichier.

Si l'organisation du dispositif départemental est bien rodée depuis plus de trois ans, elle tire en continu les leçons de l'expérience et s'adapte en permanence à l'évolution de la menace. Le dispositif a ainsi été rénové à la suite du plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018, "prévenir pour protéger", dans le sens d'impulser une coordination plus large entre acteurs.

Former et sensibiliser les professionnels et acteurs sociaux

- **Le renforcement (depuis 2017) du plan de formation** qui leur est dédié a été poursuivi en 2018 : 2 journées 1/2 consacrées à la prévention de la radicalisation, aux valeurs de la République et à la laïcité.
- **600 professionnels ont bénéficié de cette formation** en 2018 (directeurs des structures d'éducation populaire, professionnels de l'animation, professionnels des structures d'hébergement d'urgence, missions locales et points accueil écoute jeunes, intervenants sociaux CAF, agents de la gendarmerie...).

Sécuriser les lieux de rassemblements et sites sensibles

- **La sécurisation des sites sensibles et des lieux de rassemblements s'appuie sur un partenariat avec les**

organisateurs et les collectivités territoriales. Elle évolue au gré des mesures du plan Vigipirate. Dans ce cadre, les services de l'État vérifient que les consignes de sécurité sont bien appliquées : 41 visites et 83 contrôles ont ainsi été menés en direction de lieux de loisirs et de séjours d'enfants avec hébergement.

- **En 2018, de nombreux rassemblements de grande ampleur ont ainsi pu se tenir dans des conditions de sécurité satisfaisantes,** tels que la Saint-Étienne-Lyon, le Comice Agricole et le Scoop Music Tour à Feurs, la Vogue des Noix de Firminy ainsi que des rassemblements culturels (fêtes religieuses, pèlerinages...).
- **L'opération militaire "Sentinelle" compte, selon les périodes et les besoins, entre 20 et 30 militaires pour la Loire.** Flexible et réactif, ce dispositif contribue à la protection de lieux vulnérables et à la sécurisation de nombreux rassemblements culturels, sportifs et festifs dans le département.
- **Des exercices sont régulièrement menés** afin de tester la coordination des services en cas d'événement de nature terroriste. La réponse de sécurité prévue par les dispositions « attentat/tuerie de masse » du plan ORSEC a ainsi été testée en 2018 à plusieurs reprises.

ASSURER LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Un contexte social 2018 très particulier

L'année 2018 a été marquée par un niveau d'activité extrêmement soutenu en matière de maintien de l'ordre public :

114 mouvements sociaux et manifestations de tous ordres déclarés ou non contre 78 en 2017, soit une augmentation de 46 %.

L'impact de ces manifestations sur l'activité s'est traduit, pour les services de police, par un accroissement très important de la mobilisation des fonctionnaires : par rapport à 2016, année référence en terme de pic d'activité, passage de 10 950 à 30 975 heures/fonctionnaires.

Sur les 8 activations du centre opérationnel départemental (COD) intervenues en 2018, 5 l'ont été en raison de manifestations dites des "gilets jaunes".

Mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

La police de sécurité du quotidien a été lancée le 8 février 2018. Elle vise à replacer les attentes de la population au cœur de l'action des forces de sécurité. C'est une police « sur mesure » qui s'adapte aux caractéristiques et aux besoins du territoire.

La PSQ en zone gendarmerie

- **La PSQ s'applique sur le périmètre des trois compagnies de gendarmerie** (Saint-Étienne, Roanne, Montbrison).
- Chaque maire de la zone gendarmerie dispose d'un militaire de la gendarmerie dûment identifié comme étant le référent de sa commune.
- **Une unité spécifique**, la « brigade territoriale de contact de Saint-Étienne Métropole » a été créée.
- **Une brigade d'appui aux mobilités**, créée le 1^{er} janvier 2019 au sein du groupement de gendarmerie, permet de prévenir les atteintes aux personnes et les incivilités dans les transports en commun.

LA MISSION DE CONTACT DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- **La « brigade territoriale de contact de Saint-Étienne Métropole » a été créée le 3 avril 2018.** Cette unité spécifique est dédiée à la fonction « contact » au profit des populations des 31 communes, membres de cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qui relèvent de la zone gendarmerie et de leurs élus.
- **Le bilan 2018 de l'activité** des 7 gendarmes affectés à cette brigade se chiffre à 1 170 rencontres établies en direction des chefs d'entreprises et commerçants (830), d'élus (160) et des acteurs du milieu associatif (180), indépendamment des 114 rencontres effectuées avec la police nationale, les polices municipales et les acteurs locaux (tels que le SDIS, l'ONCFS...) et des 15 consultations sûreté réalisées.

La PSQ en zone police

- La PSQ s'applique dans l'ensemble des 4 circonscriptions de sécurité publique : Saint-Étienne, Roanne, le Gier, l'Ondaine.
- 3 quartiers de reconquête républicaine (QRR) à Saint-Étienne (Tarentaise-Beaubrun-La Cotonne, Montchovet, Montreynaud) ont été retenus. Ils feront l'objet de renforts spécifiques en 2019. Sans attendre ces renforts, des patrouilles pédestres ont été mises en œuvre dans ces quartiers.
- Des réunions dans ces 3 QRR ont été organisées les 19 mars, 9 avril et 25 avril 2018 en présence du préfet et du maire de Saint-Étienne pour présenter la démarche. Elles ont associé l'ensemble des acteurs concernés (habitants et associations, conseils citoyens, bailleurs sociaux, entreprise de transport en commun, délégués du préfet).

LE PARTENARIAT, UN AXE STRATÉGIQUE DE LA PSQ EN ZONE POLICE

- La dynamique de partenariat se développe grâce à la mise en place de délégués à la cohésion police-population (DCPP) dans tous les QRR. Ces délégués visent à favoriser un climat de confiance dans le quartier concerné, en personnalisant et en multipliant les contacts auprès de la population, des élus et des acteurs locaux (bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, personnels de l'éducation nationale, professionnels de santé).
- Cette dynamique partenariale s'incarne par exemple dans la mobilisation de fonctionnaires de police détachés au sein du centre loisirs jeunesse (CLJ) du quartier de Montreynaud. Dispositif original créé il y a une quinzaine d'années, le CLJ permet d'éviter que les jeunes ne soient livrés à eux-mêmes ; il favorise la mixité et la diversité sociale et culturelle, contribue à l'éducation et à l'insertion sociale des jeunes en difficulté, développe le respect de la règle ainsi que les relations police/jeunes.



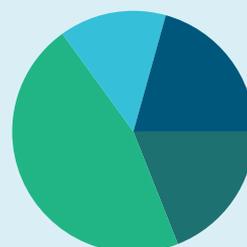
Prévenir la délinquance

612 104 € ont été alloués à la Loire pour soutenir des actions menées dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) et 66 500 € de subvention au titre du plan départemental de lutte contre les drogues et conduites addictives.

L'année 2018 a également été marquée par un renforcement du contrôle en matière d'acquisition et de détention d'armes. L'application du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 a conduit les services à exercer un contrôle accru des mouvements de plusieurs types d'armes, lesquelles se voient appliquer un régime administratif plus restrictif (armes de guerre en particulier). Un nouvel outil de centralisation des informations est en cours de mise en place, le SIA (système d'informations des armes), qui mettra en lien les préfetures, les armuriers, les détenteurs et demandeurs d'armes.

En 2018, le FIPDR a permis de financer des actions dans les domaines suivants :

- Soutien à l'équipement des collectivités (vidéoprotection, équipement des polices municipales)
- Prévention de la délinquance
Soutien d'actions au titre du rapprochement des forces de sécurité de l'État avec la population
- Sécurisation des établissements scolaires
- Prévention de la radicalisation



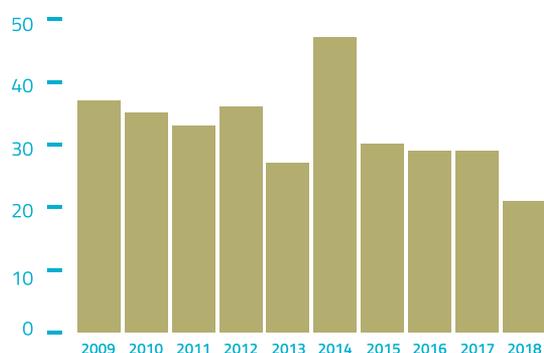
RÉDUIRE L'ACCIDENTALITÉ ET LA MORTALITÉ ROUTIÈRES

Une nette amélioration du bilan de la sécurité routière est intervenue en 2018 :

- Alors que le nombre d'accidents corporels (560) est relativement stable, celui du nombre de blessés (735) poursuit également sa tendance à la baisse depuis 10 ans ;
- 8 personnes de moins ont perdu la vie par rapport à 2017 (21 contre 29). Avec 21 personnes décédées sur les routes, le département connaît son meilleur bilan depuis plus de 20 ans ;
- En 20 ans, le nombre de personnes tuées sur les routes ligériennes a baissé de 77,4 %.

Une tendance continue à la baisse de la mortalité routière (excepté 2014, année noire) :

la mortalité sur les routes a été divisée par 2 en dix ans (40 tués en 2008)



Les principales causes de la mortalité routière restent la conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants et la vitesse excessive ou inadaptée.

- Une action partenariale pour prévenir et lutter contre l'insécurité routière. En 2018, 58 000 € ont été consacrés à des actions de prévention dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui fédère les partenaires de la sécurité routière.
- Une exigence soutenue en matière d'éducation routière. En 2018, un audit quinquennal des inspecteurs du permis de conduire et de sécurité routière a eu lieu. Il a permis de s'assurer du respect de la qualité des examens de permis de conduire réalisés.

Par ailleurs, un label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » a été créé en 2018. Il a suscité l'engagement de nombreuses écoles dans cette démarche qualité ; sur 37 demandes, 25 labels ont été attribués.

Des contrôles sont également intervenus dans différentes catégories d'établissements, tels que les centres de sensibilisation à la sécurité routière.

GÉRER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

En 2018, 21 alertes météorologiques (oranges et jaunes), 64 interventions liées au déminage, 4 exercices sur le dispositif ORSEC et un épisode de pollution ont sollicité l'intervention des services de sécurité civile.

La survenue d'un épisode neigeux hors période de déploiement des moyens spécifiques à la saison hivernale (alerte orange le 28 octobre 2018) a fortement mobilisé les services et nécessité l'activation du centre opérationnel départemental (COD).

La planification de la réponse de sécurité, une démarche bien appropriée

- En matière de plans communaux de sauvegarde (PCS), le taux de communes du département soumises à l'obligation d'établir un tel document de mise à l'abri et l'ayant réalisé était, déjà en 2017, le plus élevé de France (98 %). Désormais, quasiment 100% des communes du département soumises à cette obligation s'en sont acquittés (97 sur 98 communes).
- L'actualisation des documents de planification s'est par ailleurs poursuivie en 2018 : approbation des plans particuliers des risques miniers (PPRM) de Saint-Etienne et de la vallée de l'Ondaine, notamment.

Le risque inondation fait l'objet d'une attention constante

- Le département de la Loire est particulièrement concerné par le risque inondation. Il compte désormais trois territoires à risques importants d'inondation (TRI) avec, outre Saint Etienne (rivières l'Ondaine et le Furan) et Lyon (rivière le Gier), celui de Roanne qui a été lancé fin 2018 (fleuve Loire). Des études spécifiques seront engagées sur ce territoire en 2019.

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Ondaine et du Gier ont par ailleurs été validés. Un PAPI est également en cours d'élaboration sur le Furan et la révision du plan ORSEC inondation a été engagée en 2018.

➤ **Les barrages constituent un point d'attention majeur** : outre l'inspection annuelle de celui du Gouffre d'Enfer, le programme de réhabilitation engagé depuis 2012 s'est poursuivi en 2018, donnant lieu à des travaux d'entretien sur les digues de Roanne et à des travaux de rejointement (digue du Renaison amont) pour un montant total de 89 496 €.



PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, la Loire a pour caractéristique d'être le premier département d'abattage de viande de boucherie du Sud-Est de la France. L'activité d'inspection des 5 abattoirs a poursuivi sa croissance en 2018 (+ 4,4%, 84 871 tonnes de viandes abattues contrôlées). 754 contrôles de site ont par ailleurs été menés au titre de la surveillance des établissements alimentaires.

Les services ont également géré 43 alertes relatives à des produits contaminés par des listéria, des bactéries Escherichia coli, des staphylocoques et des salmonelles (soit dans le cadre de consignes nationales, soit en raison de problèmes locaux).

En matière de maladies animales, la tuberculose bovine, la fièvre catarrhale ovine, la brucellose, la salmonellose et l'influenza aviaire sont restées au centre des préoccupations de la direction départementale de la protection des populations (DDPP), tout comme le risque "rage", du fait de l'introduction sur le territoire français d'animaux domestiques non valablement vaccinés. 193 arrêtés préfectoraux ont été pris pour motif sanitaire (surveillance, suspicion ou déclaration d'infection).

Dans le domaine de la protection économique des consommateurs, consistant à veiller à leurs intérêts économiques, à la loyauté de l'information qui leur est délivrée et à la conformité et la sécurité des produits, 1 489 visites de contrôle d'établissements (928 en 2017) ont été réalisées. Elles ont permis de relever des non-conformités justifiant une intervention (avertissement, injonction...) dans 29 % des cas.

En outre, **les contrôles sanitaires effectués par les services** permettent de soutenir l'activité économique des entreprises et éleveurs ligériens, en certifiant le statut des aliments et animaux envoyés vers l'Union européenne et les pays tiers. Ainsi 8 078 certificats ont été délivrés ou supervisés en 2018 (7 284 en 2017).

PROTÉGER LA SANTÉ DES POPULATIONS

En matière de veille sanitaire, 205 signaux d'alerte ont été reçus et suivis par l'Agence régionale de santé (ARS), en lien avec des maladies à déclaration obligatoire (surveillées pour leur caractère potentiellement épidémique), auxquels s'ajoutent 257 signalements liés à d'autres pathologies. L'année 2018 a été marquée par une recrudescence des cas de légionellose (48 cas, contre 12 en 2017), comme dans la France entière.

La surveillance des eaux de baignade appelle également fortement l'attention dans la Loire, département dans lequel la présence de cyanobactéries conduit régulièrement à des mesures d'interdiction de pratiquer la baignade pour cause de risque sanitaire grave. En 2018, des vérifications exceptionnelles ont été menées sur des sites hors champ habituel du contrôle et pour lesquels la présence de cyanobactéries n'était historiquement pas suspectée. La vigilance sur les lieux de baignade est désormais renforcée et élargie.

CHIFFRES CLÉS

189 384
flashes de radars



dont
105 785
« flashes » radars fixes

dont
75 652
« flashes » radars
mobiles ou embarqués



dont
5 678
« flashes » radars feux

dont
2 269
« flashes » radars
sécurisation de
chantiers routiers



612 104 €
au titre du fonds
interministériel de
la prévention de la
délinquance et de la
radicalisation (FIPDR)



58 000 €
dans le cadre du
plan départemental
d'actions de sécurité
routière (PDASR)



1 489
visites de contrôle d'établissements au titre de
la protection économique des consommateurs
(contre 928 en 2017)

8 ACTIVATIONS
du centre opérationnel
départemental (COD)



66 500 €
dans le cadre de la Mission
interministérielle de lutte contre les
drogues et les conduites addictives
(MILDECA)



8
personnes de
moins à avoir
perdu la vie sur
les routes, par
rapport à 2017



536
nouveaux
dossiers de
vidéoprotection
soumis pour
avis à la
commission
départementale



76 815
dépietages d'alcoolémie,
dont 1 076 positifs



UNE ACTION AU PLUS PRÈS DES BESOINS DU TERRITOIRE

*L'État est le garant des grands équilibres territoriaux
mais également et surtout de la cohésion sociale.*

ASSURER UN ACCÈS AUX DROITS ET LA PROTECTION DES PLUS VULNÉRABLES

Lutte contre l'exclusion sociale

En 2018, l'État a soutenu financièrement les associations locales d'aide alimentaire pour 70 197 €, abondé le Fonds de compensation du handicap à hauteur de 67 689 € et financé à hauteur de 8 149 604 € les actions des mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui accompagnent les personnes sous tutelle ou curatelle.

Égalité femmes/hommes, grande cause nationale

240 000 € ont été attribués en 2018 aux associations œuvrant pour l'accès aux droits des femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes (contre 170 000 en 2017) sachant que 7 situations de violences faites aux femmes sont repérées et traitées chaque jour dans le département. De nouvelles actions ont été menées en 2018, telles que des cours de self défense féminins, ou encore une journée de sensibilisation de 150 professionnels de santé à la faculté de médecine.

L'égalité femmes/hommes a fait l'objet d'actions de sensibilisation des acteurs de l'animation et du social. Les agents de l'État ont également été sensibilisés, par des rencontres avec des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de harcèlement sexiste et sexuel au travail. En 2018, la préfecture a obtenu le label « égalité et diversité », qui récompense l'ensemble des actions menées au profit des populations et à destination de ses propres agents.

Droit d'asile et intégration des réfugiés

Le gouvernement a réaffirmé, dans le cadre des traités européens, la tradition d'accueil de la France des personnes persécutées ou maltraitées dans leur pays d'origine et le devoir de notre pays de les intégrer **dès lors qu'elles bénéficient d'une protection statutaire.**

L'accueil des demandeurs d'asile

En 2018, pour la première fois depuis 2014, la courbe du nombre de demandeurs d'asile se présentant au service de premier accueil s'est inversée, avec 1 222 personnes contre 1 421 en 2017 (année qui s'était caractérisée par une augmentation de 57 %).

Pour la Loire, le nombre de déboutés du droit d'asile est en baisse : 141 personnes (contre 240 en 2017). 68 d'entre elles (28 en 2017) ont bénéficié de l'aide au retour, démarche volontaire encadrée par l'office français de immigration et de l'intégration (OFII).

Afin de satisfaire au droit d'accueil des étrangers sollicitant la protection internationale, le parc d'hébergement (centre d'accueil pour demandeurs d'asile -CADA- et hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile -HUDA-) a été cette année encore adapté (+70 places), pour porter la capacité totale à 1 165 places.

L'accueil et l'hébergement des migrants en provenance d'Île-de-France, sur les 85 places de centre d'accueil et d'orientation (CAO) du département, s'est poursuivi en 2018. Ce dispositif a vocation à disparaître d'ici 2020. Les 85 places ligériennes seront alors transformées en HUDA.

L'aide à l'insertion des réfugiés statutaires

140 réfugiés statutaires, majoritairement syriens, ont été accueillis dans la Loire en 2018 en logement

accompagné, avec ouverture des droits, cours de français, contrat d'intégration républicaine et formation professionnelle.

Des actions spécifiques d'intégration ont été mises en place en 2018 : création d'un centre provisoire d'hébergement sur la couronne stéphanoise (accueil en sortie de CADA/HUDA), doté d'une mission d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle ; expérimentation d'un parrainage vers l'emploi avec l'association FACE Loire (fondation agir contre l'exclusion).

Le fonctionnement des places HUDA/CADA, des CAO et des actions d'insertion a représenté 7,5 M€ en 2018 (7,3 M€ en 2017).

PROMOUVOIR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN HABITAT DIGNE ET PERFORMANT

Le renforcement des politiques d'accès au logement

2018 a été marquée par la mise en application du plan quinquennal 2018/2022 « plan Logement d'abord », visant à favoriser l'accès direct au logement des personnes sans domicile, en complément des mesures de mise à l'abri immédiate.

Une forte progression des relogements prioritaires à destination des ménages les plus vulnérables a pu être observée, à la faveur de la recomposition (démolition et réhabilitation) et de la dé-densification du parc de logements sociaux. Plus de 2 100 ménages prioritaires ont pu être relogés en 2018 (+11,5 % par rapport à 2017), dans le parc HLM et le parc associatif aidé. Une attention particulière a été apportée aux ménages sans domicile fixe ou en structure d'hébergement, avec 196 ménages relogés en 2018 contre 140 en 2017 (+ 40 %). Dans le cadre du dispositif DALO (droit au logement opposable), 13 recours sur 46 ont été reconnus prioritaires par la commission de médiation de la Loire.

L'attention à la mixité sociale

➤ S'agissant de l'attribution de logements sociaux, un accord collectif départemental a été signé le 20 juin 2018 entre l'État, le Département, Action Loge-

ment et les bailleurs sociaux à effet de fixer des objectifs de relogement des ménages prioritaires en cohérence avec ceux liés à la mixité sociale.

➤ S'agissant de la production de logements sociaux neufs, 432 projets adaptés aux ménages modestes ont été agréés en 2018, dont 209 à bas niveau de loyer (PLAI). Près de 40 % de cette production a été réalisée sur les communes déficitaires en logements sociaux.

La mise à l'abri hivernale

De façon complémentaire à l'accession au logement, les politiques d'hébergement d'urgence sont mises en œuvre avec, durant la période hivernale, un dispositif supplémentaire pour mettre à l'abri, sans condition, toute personne à la rue. Dans le cadre du « plan grand froid », 411 places ont été ouvertes de façon progressive de novembre 2018 à avril 2019. Elles ont permis d'accueillir 1 183 personnes (762 ménages).

Le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne

Pour mieux lutter contre l'habitat indigne, une démarche départementale a été engagée avec l'ensemble des partenaires concernés au printemps 2018. L'enjeu est de mieux coordonner les interventions, en articulant le traitement incitatif de logements dégradés (financements de l'Agence nationale de l'habitat) et l'exécution des mesures de police (non-décence, péril, saturnisme, insalubrité...). La structuration d'un dispositif mutualisé s'est poursuivie en 2019.

Des efforts importants pour la rénovation thermique des logements du parc privé

Dans le parc privé, compte tenu du nombre important de ménages ligériens en situation de précarité énergétique, la mobilisation des aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) s'est avérée supérieure aux objectifs définis en début d'année (10,7 M€ engagés en 2018 pour 8,9 M€ en 2017). Conjugué aux aides apportées par les collectivités, cet accompagnement a permis 1 300 rénovations de logements.

La restructuration et réhabilitation thermique, enjeu majeur du parc public

Dans le parc public, la poursuite du chantier de réhabilitation thermique a porté sur près de 2 000 logements en 2018. Ces opérations sont le fruit d'une mobilisation forte des bailleurs et de leurs partenaires



(État, collectivités territoriales, établissements publics...). Elles améliorent l'attractivité du parc HLM ancien. L'État a mobilisé plus de 730 000 € pour accompagner la démolition de 225 logements.

AGIR POUR SOUTENIR LES TERRITOIRES ET LES COLLECTIVITÉS

Redynamiser les centres-bourgs et les centres urbains en difficulté

- Le projet de revitalisation du centre-bourg de Saint-Bonnet le Château, retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national, est entré en phase opérationnelle en 2018, avec notamment la signature de la convention OPAH-RU. 277 000 € ont été engagés par l'État pour cette action.
- Le plan d'actions « cœur de ville » a été lancé en 2018 en faveur des villes moyennes. L'objectif est d'y améliorer la qualité de vie, mais aussi d'investir dans ces pôles essentiels du maillage territorial, dont la vitalité profite à l'ensemble de leur bassin de vie et plus largement aux territoires urbains et périurbains environnants. Ce plan entend ainsi conduire une intervention ambitieuse, des équipements publics aux commerces, du logement aux déplacements. Roanne et Montbrison émergent à ce dispositif qui cible 222 villes à l'échelle nationale. Le 26 septembre 2018, les conventions cadre ont été signées par les différents partenaires : les collectivités concernées et les principaux financeurs (État, ANAH, Caisse des dépôts et Action Logement).

La politique de la ville

Le nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024

Les réflexions pour aboutir en 2019 à la signature d'une convention ANRU (concernant 6 quartiers) avec Saint-Étienne Métropole se sont poursuivies.

Coût du projet : 285 M€ sur 10 ans, dont plus de 70 M€ de l'ANRU et 18 M€ de l'ANAH.

Les contrats de ville

L'aide apportée par l'État dans ce cadre est en augmentation. Les 3 contrats cosignés avec Roannais Agglomération, Loire-Forez Agglomération et Saint-Étienne Métropole (au total 19 quartiers prioritaires où résident 45 000 habitants) ont mobilisé plus de 2 M€ en 2018, contre 1,9 M€ en 2017.

400 projets ont été soutenus parmi lesquels :

- l'appui aux 14 conseils citoyens, instances de consultation des habitants,
- la création d'un Fonds de participation des habitants doté de 50 000 € qui a permis de soutenir 22 projets portés par des collectifs d'habitants,
- le soutien à 5 dispositifs de réussite éducative (Roanne, Saint-Étienne, La Ricamarie, Saint-Chamond, Le Chambon Feugerolles) s'est traduit cette année encore par l'apport de 650 000 € en 2018, pour apporter un appui individualisé à des jeunes. Par ailleurs l'État apporte une aide à l'emploi pour des missions de contact et de médiation avec les habitants via le financement de 23 postes adulte-relais, à raison de 19 100 € par poste.

Soutenir l'investissement local et l'aménagement rural

L'effort financier de l'État à destination des collectivités :

Evolution des dotations DETR et DSIL de 2014 à 2018 :

	2014	2015	2016	2017	2018
DETR	4 553 209 €	5 456 280 €	5 479 728 €	7 123 646 €	7 836 011 €
FSIL	-	-	6 642 296 €	3 806 388 €	5 335 347 €

L'effort financier de l'État aux collectivités ligériennes est en hausse de 3 908 220 € par rapport à 2017.

	2017	2018
Dotations globales	573 526 511 €	577 434 731 €
Dont DGF	325 474 327 €	323 932 683 €
Dont FCTVA	48 514 625 €	48 717 021 €

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Cette enveloppe a progressé de 10 % en 2018, avec 7 836 011 €. Elle a permis de financer 140 projets d'aménagement du territoire et de générer, avec un taux moyen de subvention de 19,6 %, 40 M€ de travaux.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Cette enveloppe est en hausse de 40 % en 2018, avec 5 335 347 €. Elle concerne aussi bien le soutien à la rénovation thermique et à la transition énergétique, que le financement de contrats de ruralité, qui visent à améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. 540 000 € ont ainsi été alloués en 2018 au contrat signé avec Loire-Forêt Agglomération.

VEILLER À UNE RÉPARTITION HARMONIEUSE DU MAILLAGE ASSOCIATIF ET DE L'OFFRE DE LOISIRS

Un soutien réaffirmé à la vie associative et à l'éducation populaire

L'État soutient la vie associative en participant aux dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. La Loire a disposé en 2018 de 51,5 postes FONJEP permettant de soutenir le tissu associatif, financés à hauteur de 356 020 €.

En 2018, l'État a créé une enveloppe spécifique pour soutenir le fonctionnement des « petites » associations (2 salariés au plus). Dotée de 227 000 € pour la Loire, elle a permis de soutenir 118 associations. Par ailleurs, 110 000 € ont été consacrés aux associations d'éducation populaire, en faveur principalement des accueils collectifs de mineurs (centres de loisirs).

L'engagement des jeunes

Le dispositif « service civique » permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans un projet collectif en réalisant une mission d'intérêt général de 6 à 12 mois. En 2018, 861 jeunes sont entrés dans ce dispositif (pour 790 en 2017). La majorité de ces jeunes a été accueillie par des structures bénéficiant d'un agrément national ou régional, 357 ont été accueillis au sein de 122 structures (associations, collectivités, services de l'État et établissements de santé) bénéficiant d'un agrément local ou départemental délivré par le préfet.

Le développement du sport pour tous

Les activités physiques et sportives sont des supports essentiels de la vie sociale. 1 000 241 € du centre national pour le développement du sport (CNDS) ont été consacrés en 2018 au fonctionnement de 118 structures (clubs et comités), développant des activités physiques et sportives pour les publics qui en sont les plus éloignés et qui connaissent des difficultés d'accès pour des raisons économiques et sociales, géographiques ou physiques. 56 conventions triennales d'aide à l'emploi et 45 contrats d'apprentissage ont en outre été soutenus en 2018.

Le soutien à l'investissement pour les équipements liés à la pratique sportive a représenté près de 1,22 M€ financés via la DETR et le FSIL à hauteur de 984 365 € et le CNDS (235 000 €). L'État a ainsi poursuivi son engagement aux côtés des collectivités, autour de deux axes forts : la création d'équipements de proximité, et le développement de la natation.

L'accès à la culture

Un soutien renforcé à la démocratisation culturelle

La politique culturelle de l'État s'est affirmée en 2018, avec un effort de 6 M€ de crédits alloués à la Loire. Conformément aux priorités gouvernementales (objectif de 100 % des enfants dans la transmission artistique et culturelle), cet effort est marqué par la mise en œuvre de mesures nouvelles en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes d'une part et de l'équité territoriale et l'équipement culturel de proximité d'autre part.

2 M€ de cette enveloppe ont ainsi été directement dédiés au soutien à la démocratisation culturelle. Cette intervention est structurée autour :

- des territoires prioritaires de la politique de la ville,
- en milieu rural, de conventions de développement de l'éducation aux arts et à la culture avec des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- des partenariats autour de l'accès à la culture du public jeune, en particulier avec l'Éducation nationale.

Nouveauté 2018 : le plan « Culture près de chez vous »

L'opération « Culture près de chez vous - Catalogue des Désirs » permet la diffusion au plus près des territoires d'œuvres iconiques de musées nationaux, l'État prenant en charge les coûts d'assurance et de transport. Le musée Déchelette de Roanne a été

sélectionné parmi 10 musées au plan national pour bénéficier de cette opération, qui lui a permis d'exposer une œuvre de Pablo Picasso. Le musée Déchelette est également soutenu par l'État au titre du dispositif « C'est mon patrimoine », en direction de jeunes inscrits en centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, centres de loisirs ou foyers ruraux.

Le soutien à la protection du patrimoine

La Loire possède de forts atouts patrimoniaux, associés à un potentiel touristique notable. Elle regroupe notamment 366 monuments historiques (MH) dont 85 classés en totalité ou partiellement.

Au titre de la protection des monuments historiques et du patrimoine monumental, 16 opérations ont été subventionnées en 2018, pour un total de 439 684 €.

Démarrage des travaux d'extension des archives départementales

Les travaux de construction de l'extension des archives départementales ont été lancés en 2018. Cette extension permettra d'intégrer les enjeux de la numérisation et de l'archivage électronique, et de mieux assurer la transmission au public d'un fonds particulièrement riche au plan culturel et historique. Ce chantier a bénéficié de 800 000 € de subvention de l'État.

FOCUS : LE SOUTIEN APPORTÉ À LA COMÉDIE DE SAINT-ÉTIENNE, THÉÂTRE DE TOUS LES PUBLICS

Cette institution théâtrale, centre dramatique national, produisant des spectacles de renommée nationale et internationale, est également soutenue au titre de la mobilisation, au profit des territoires, des grands équipements labellisés dans le champ de la création et de la diffusion. La Comédie bénéficie de 2 438 622 € de subvention État.

Un engagement dans la diffusion du théâtre auprès du public le plus large

La Comédie s'est engagée en tant que théâtre de tous les publics, avec des propositions en direction des plus

jeunes et des familles, ainsi qu'une politique active de théâtre itinérant.

Elle développe ainsi une action en milieu rural et dans les quartiers stéphanois, se rendant au-devant des publics empêchés et de publics variés (entreprises, structures médico-sociales et hôpitaux, collèges, écoles supérieures, associations, collectivités...).

Une promotion de l'accès à l'enseignement supérieur d'art dramatique

La Comédie est l'une des treize écoles supérieures d'art dramatique qui forment les artistes de demain. Elle est engagée dans un programme « égalité des chances » visant à favoriser l'accès aux écoles supérieures d'art dramatique à des jeunes issus de la diversité culturelle, sociale et géographique.



51,5 postes FONJEP pour soutenir le tissu associatif, financés à hauteur de 356 020 €

CHIFFRES CLÉS



Plus de **2 100** ménages prioritaires relogés en 2018 (+11,5 % par rapport à 2017)



1 300 logements privés aidés par l'ANAH, pour 11,6 M€ d'aides



400 projets financés par l'État en faveur des 19 territoires prioritaires de la politique de la ville



83 contrôles de lieux d'accueil pour mineurs

227 000 €

de financements nouveaux pour soutenir le fonctionnement de petites associations

40 % et 10 %

d'augmentation, respectivement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)



831 nouveaux volontaires accueillis en service civique (753 en 2017)

L'ÉTAT EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Les mutations sectorielles, la recomposition des territoires du quotidien, le changement climatique nécessitent des adaptations permanentes. Les services de l'État s'engagent à plusieurs niveaux pour accompagner ces évolutions.

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION INITIALE

Dans le premier degré, priorité à la maîtrise des fondamentaux et renforcement du nombre de postes d'enseignants

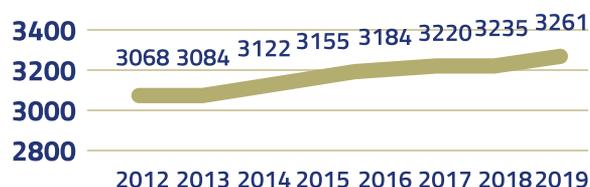
L'action des services de l'Éducation nationale s'inscrit dans une volonté forte de garantir les acquis en français et mathématiques. Cette ambition s'est concrétisée, en 2018, par la poursuite de l'augmentation du nombre de postes d'enseignants alloués au département, ceci alors que les effectifs d'élèves ont tendance à baisser depuis plusieurs années. Cet effort permet le dédoublement de 142 classes de CP et CE1, pour garantir les acquisitions des fondamentaux.

Le soutien à l'apprentissage de la lecture demeure l'axe fondamental. Le plan revitalisation des bibliothèques d'écoles, en milieu rural, a représenté en 2018 un investissement de 36 000 € répartis sur 23 écoles.

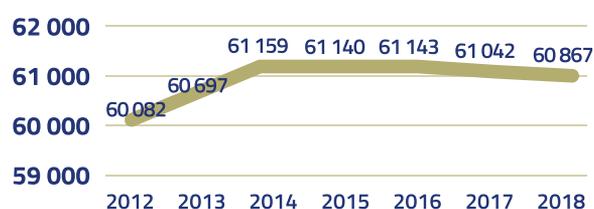
Dans le second degré, conforter l'égalité des chances et accompagner l'orientation

Au collège, l'action « devoirs faits », initiée en 2017 dans 50 établissements, s'est poursuivie. Les élèves concernés bénéficient d'une aide appropriée à l'accomplissement des tâches demandées par leurs professeurs avant de rentrer chez eux, leur travail fait. Associé à l'accompagnement personnalisé, ce dispositif est gage d'une offre renouvelée au service de l'égalité des chances.

Évolution du nombre de postes d'enseignants du 1^{er} degré public alloués au département



Évolution du nombre d'élèves dans le 1^{er} degré public pour le département de la Loire



Au lycée, la réforme du baccalauréat se déploiera progressivement de 2018 à 2021 pour les lycées généraux et de 2019 à 2022 pour les lycées professionnels. L'objectif principal est d'améliorer significativement la réussite des étudiants en enseignement supérieur. En conséquence, l'Éducation nationale a pour ambition d'améliorer l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'orientation. Cela s'est traduit par la présence d'un second professeur principal en terminale et la généralisation de l'accompagnement des étudiants les plus fragiles par les universités, en première année.

Au profit de l'enseignement supérieur, soutenir les équipements universitaires

➤ Site Tréfilerie de l'Université Jean Monnet à Saint-Étienne :

L'opération, inscrite au CPER 2015 – 2020, vise une vaste restructuration et réhabilitation du campus, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble pour le renouveau de ce site. Le projet comprend la réorganisation complète des fonctions au sein du campus, la réhabilitation de son cœur historique, l'accueil au sein du bâtiment Michelet nouvellement réhabilité, d'une filière « Sciences Po », en partenariat avec l'IEP de Lyon et la constitution d'un pôle « restaurant universitaire et vie étudiante ». Il bénéficie d'une participation de l'État à hauteur de 5 M€.

➤ Site Carnot à Saint-Étienne :

Les opérations de réhabilitation du bâtiment des Forges sur le site Carnot et de construction d'un nouveau bâtiment à proximité, rue Annino, inscrites au CPER 2015-2020, consistent à réaliser une partie du transfert de la faculté des sciences et techniques sur ce site et y implanter un centre des savoirs pour l'innovation, tout en créant un campus répondant aux standards internationaux. Ce projet, dont la première pierre a été posée en octobre 2018, bénéficie d'une subvention État d'un peu plus de 8,5 M€.

➤ Site Pierre Mendès-France à Roanne :

Le projet immobilier, porté par le CPER 2015-2020, vise à regrouper dans un bâtiment adapté les activités des sciences industrielles à partir du niveau Master, en les associant à un espace incubateur, afin de favoriser l'innovation par l'échange, l'expérimentation et le croisement des univers académiques et socio-économiques. Actuellement à l'étape des études de maîtrise d'œuvre, ce projet bénéficie de 300 000 € de subvention État.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET DEMANDEURS D'EMPLOI ET RÉPONDRE À LEURS BESOINS

Une amélioration sensible, mais fragile, de la situation de l'emploi et des entreprises

La situation économique du département s'est sensiblement améliorée en 2018, ainsi qu'en témoignent :

- la progression de 5 % du chiffre d'affaires des entreprises (1,7 % en 2017),
- la poursuite de la dynamique observée en 2017 dans l'intérim,
- la tendance baissière des procédures collectives devant les tribunaux de commerce déjà observée depuis 2016.

2018 a également vu une amélioration de la situation de l'emploi dans le département, significative, mais contrastée :

- le taux de chômage est passé de 9,8 % au 31 décembre 2017 à 8,5 % au 31 décembre 2018,
- fin 2018, 37 120 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A, en diminution de 1,6 % par rapport à 2017. Cette baisse bénéficie plus aux hommes (-3,1 %) qu'aux femmes (+0,1 %),
- la situation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans s'est améliorée sensiblement (-1,3%),
- le chômage de longue durée reste élevé dans la Loire (47 % des demandeurs d'emploi en décembre 2018) et touche particulièrement les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 2 ans.

Développer les compétences des demandeurs d'emploi

Le parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences. En conséquence, le nombre de contrats uniques d'insertion/contrats d'accompagnement vers l'emploi est passé de 3 075 contrats conclus en 2017 à 1 352 en 2018.

Dispositif nouveau, le PEC succède aux contrats aidés dans un objectif d'efficacité renforcée : ciblé sur le secteur non marchand, le PEC offre aux demandeurs d'emploi des pratiques d'accompagnement plus qualitatives, avec l'engagement de l'employeur de proposer une formation pré-qualifiante ou qualifiante.

Avec plus de 7,6 M€ alloués par l'État en 2018, ils ont majoritairement bénéficié aux publics les plus en difficulté, 65,8 % des embauches ayant concerné des

demandeurs d'emploi de longue durée et 22,2 % des bénéficiaires du RSA.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

7 016 174 € ont été alloués aux 48 structures d'IAE du département. Plus de 1 300 demandeurs d'emploi parmi les plus en difficulté ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel et intégrer un parcours d'insertion.

L'accompagnement de publics cibles

Les jeunes

998 jeunes en grande difficulté, soit 108 de plus qu'en 2017, ont bénéficié d'un accompagnement "garantie jeunes" pendant un an. Bien que le dispositif "emploi d'avenir" n'ait pas été reconduit à l'issue de l'année 2017, 684 jeunes étaient encore sous contrat en 2018. 400 d'entre eux ont terminé leur contrat avec une sortie positive (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Plus de 9 M€ ont été consacrés par l'État à l'emploi des jeunes en 2018.

Les personnes en situation de handicap

30 structures spécialisées, proposant 1 400 places pour l'accueil de ces publics, ont bénéficié de près de 5,3 M€ d'aides de la part de l'État en 2018.

Assister les acteurs économiques et les territoires en difficulté

Le suivi des entreprises en difficulté

Au niveau départemental :

- La commission des chefs des services financiers (CCSF) a traité 21 nouveaux dossiers en 2018 (-27,58 % par rapport à 2017). 18 entreprises ont bénéficié d'un plan à durée moyenne de 23 mois. Au 31 décembre 2018, **ce sont près de 5 M€ de dettes qui ont été étalées et ont permis de sauver 519 emplois.**
- La cellule opérationnelle de suivi (COS) et d'alerte précoce des entreprises en difficultés, composée de l'ensemble des acteurs publics de l'économie et de l'emploi (Banque de France, DDFIP, URSSAF, DIRECCTE, commissaire régional au redressement productif...), a suivi **12 entreprises (-50 % par rapport à 2017) représentant 1 635 salariés (-40 % par rapport à 2017).**

Au niveau régional, les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) animent une cellule régionale de veille et d'alerte précoce et soutiennent les entreprises dans la résolution de leurs difficultés.

Par l'intermédiaire du dispositif « accompagnement économique d'entreprises fragilisées », ces entreprises peuvent bénéficier gratuitement de conseils de cabinets spécialisés en stratégie et en finances.

L'intervention du CRP Auvergne-Rhône-Alpes, en coordination avec le niveau départemental, a par exemple permis à l'équipementier ferroviaire Saira Seats, basé à Andrézieux-Bouthéon (devenue KTK France Seats) d'échapper à la liquidation judiciaire et en 2018, de redémarrer son activité en procédant à de nouvelles embauches.

Le recours à l'activité partielle

Dédiée aux entreprises en difficulté conjoncturelle, l'activité partielle consiste en la prise en charge par l'État d'une partie des coûts salariaux de ces entreprises.

Le recours à ce dispositif s'est avéré contrasté en 2018 : diminution marquée en début d'année, augmentation sensible au 2^{ème} semestre pour rejoindre le niveau de 2017. Les effets du mouvement des « gilets jaunes », à partir du mois de novembre, ont accentué cette tendance (24 entreprises, 370 salariés concernés). **Plus de 1,4 M€** (1,8 M€ en 2017) ont ainsi été directement versés à ces entreprises, principalement issues de l'industrie manufacturière, de la construction et de moins de 50 salariés.

Les conventions de revitalisation

L'État veille à la bonne mise en œuvre des obligations qui incombent aux grandes entreprises lorsque leurs restructurations affectent l'équilibre du bassin d'emplois.

À ce titre, l'État a localement engagé 29 conventions de revitalisation en 2018, permettant la mise en œuvre de mesures en faveur du développement économique et de la création d'emplois pour réduire l'impact des licenciements sur le territoire. Il a accompagné les parties prenantes dans ce processus et veillé au bon emploi des 9 M€ de crédits mobilisés au titre de ces conventions, **qui représentent 1 764 créations d'emplois validées.**

L'arrivée à échéance en 2018 de certaines conventions conduit à constater l'obtention de bons résultats. Cet outil permet, tout en responsabilisant les entreprises, de financer dans des bassins fragilisés des actions dédiées à la création et au maintien de l'emploi.

Favoriser la création et le développement d'entreprises

Afin d'alléger les charges susceptibles de freiner le développement des entreprises, l'État a poursuivi en 2018 sa mobilisation sur le pacte de responsabilité et notamment son volet **crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**.

Depuis la mise en place de ce dispositif en 2013, le montant global et cumulé de crédit d'impôt s'élève à plus d'un milliard d'€. Son détail (en M€) restitué, imputé ou reporté au titre des années 2013-2017 est le suivant :

2013	2014	2015	2016	2017
127,43 M€	218,21 M€	223,4 M€	222,77 M€	246,79 M€

Afin de faciliter l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, l'État met en place, chaque fois que nécessaire, des équipes projets avec les collectivités et les acteurs économiques, pilotées par la préfecture ou les sous-préfectures. Les chargés de mission de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (UD DIRECCTE) ont par ailleurs réalisé 42 visites visant à développer les relations avec les chefs d'entreprises, les sensibiliser aux mutations industrielles et assurer la diffusion des technologies performantes. Ces chargés de mission gèrent également le suivi d'aides attribuées aux entreprises dans le cadre de la prime à l'aménagement du territoire et de l'aide à la ré-industrialisation (aides accordées en contrepartie de créations d'emplois).

SOUTENIR ET MODERNISER L'AGRICULTURE

Le soutien au titre de la politique agricole commune (PAC)

L'agriculture a bénéficié comme chaque année d'un important soutien de l'État et de la PAC. Il s'élève à près de 95 M€ (90 M€ en 2017) versés à environ 3 600 exploitations agricoles ligériennes, dont plus de 30 % d'indemnités compensatoires aux handicaps naturels pour soutenir l'agriculture de montagne et les zones défavorisées.

Les aides à la modernisation

Plus de 8,9 M€ d'aides publiques, européennes et nationales, ont été alloués aux exploitations agricoles pour la modernisation de leurs structures de production (bâtiments d'élevage, développement des ateliers de transformation, irrigation collective). Dans ce contexte dynamique, 85 nouveaux jeunes agriculteurs ont reçu une aide de trésorerie pour leur installation pour près de 3,6 M€. 400 000 € supplémentaires ont permis de financer l'accompagnement des futurs jeunes agriculteurs dans le département.

L'indemnisation des calamités agricoles

L'État a poursuivi l'aide apportée aux agriculteurs lors de difficultés économiques liées aux aléas climatiques. En 2018, **1,2 M€ d'indemnités** ont été payés à 53 exploitations pour le gel occasionné en 2017 sur les vergers et les pépinières et **5,8 M€ d'indemnités** ont été versés à 1 846 exploitations agricoles pour compenser les pertes en fourrage de l'été 2017.

En 2018, une nouvelle et forte sécheresse a touché la Loire. Une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles a été déposée pour les pertes de récolte sur fourrages. Elle a fait l'objet d'une reconnaissance officielle en février 2019. Ce nouvel épisode climatique confirme l'État dans la volonté d'accompagner les agriculteurs pour une meilleure gestion et valorisation de la ressource en eau dans le département.



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Gérer la ressource en eau

Le département est toujours contraint par la faible disponibilité de sa ressource en eau, tant pour les besoins d'alimentation en eau potable des territoires que pour l'irrigation et l'abreuvement du bétail. La sécheresse importante et longue de l'été 2018, après celle de 2017, a confirmé la nécessité de gérer plus efficacement cette ressource.

Pour l'irrigation des cultures, les services de l'État ont œuvré en 2018 pour faciliter l'aboutissement de projets de retenues de stockage, afin de permettre aux agriculteurs de disposer d'une alimentation en eau cohérente avec leurs besoins. Le protocole départemental pour la réalisation de retenues de stockage de 2017 a ainsi été activement mis en œuvre en 2018, favorisant l'émergence de projets respectueux de la réglementation et prenant en compte les ressources mobilisables pour les besoins à satisfaire.

En matière de pollutions, la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) constitue le cadre de référence pour l'atteinte d'un bon état des eaux souterraines et superficielles.

Comme l'année précédente, d'importantes actions ont été menées pour la maîtrise des pollutions diffuses (nitrates et produits phytosanitaires). Le plan régional d'actions nitrates et zones interdites aux traitements phytosanitaires a été réactualisé et un contrôle de légalité renforcé a été exercé sur les 7 collectivités dont les systèmes d'assainissement ont été identifiés non conformes à la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » afin d'apporter des perspectives positives au contentieux ouvert par la commission européenne envers la France pour non respect de cette directive.

Répondre aux enjeux de la transition énergétique

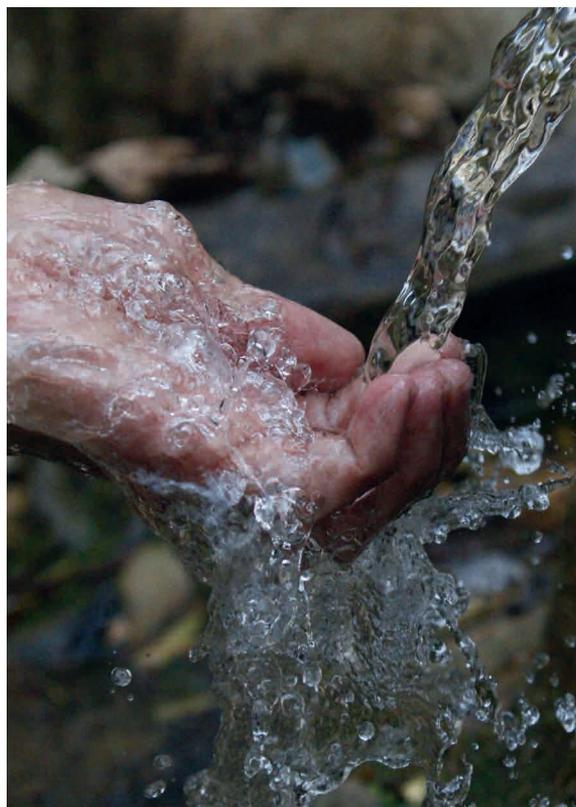
L'État est localement engagé dans le déploiement d'une réponse globale et concertée sur le territoire aux enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique via **le comité départemental pour la transition énergétique**, instance qui réunit l'ensemble des acteurs concernés au sein de comités techniques thématiques :

➤ **Le comité performances énergétiques des bâtiments.** Celui-ci s'est réuni en janvier 2018 pour mettre en œuvre le plan national de rénovation des bâtiments et le renforcement des performances énergétiques des logements, la promotion des bâtiments à énergie positive et le déploiement des plate-formes de rénovation énergétique de l'habitat.

➤ **Le comité planification territoriale.** Celui-ci s'est réuni en octobre 2018 pour accompagner la définition des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et la déclinaison des actions des territoires à énergie positive.

➤ **Le comité de développement des énergies renouvelables.** Celui-ci a statué en novembre 2018 à effet de partager des projets en émergence, d'identifier les difficultés à lever et d'organiser le soutien de projets agricoles et industriels au sein de groupes techniques.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie s'appuie notamment sur le « fonds chaleur » géré par l'ADEME, consacré à la production de chaleur qui, en France, représente la moitié de l'énergie produite. Le nouveau projet de chaufferie biomasse et d'extension du réseau de chaleur de la ville de Roanne a ainsi bénéficié d'une aide de 2,161 M€.



FOCUS SUR LES ÉQUIPEMENTS ET PROJETS À ÉNERGIE RENOUVELABLE DANS LE DÉPARTEMENT



► **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** : ces installations peuvent être accueillies sur des anciens sites industriels, après dépollution partielle. Il en a été ainsi pour l'ancien site des Forges de la Becque à Saint-Cyprien, l'ancienne usine d'ORANO à Saint-Priest-la-Prugne et à Roanne (lieu-dit Montretout, bords de Loire) qui ont répondu à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

► **PARCS ÉOLIENS** : le département ne dispose à ce jour d'aucun parc en fonctionnement. Certains dossiers, jugés insatisfaisants, ont fait l'objet de refus préfectoraux (Doizieux, Monts de La Madeleine, Pilat Stéphanois). D'autres ont été autorisés mais sont en contentieux (Les ailes de Taillard, Gumières, Montagnes du Haut-Forez). Deux dossiers, réceptionnés début 2019, sont en cours d'instruction (Roannais agglomération : "les Noés" et "Urbize").

► **MÉTHANISATION** : cette voie d'économie circulaire, permettant de valoriser l'emploi et les ressources locales, constitue l'un des grands enjeux actuels. Parallèlement aux projets agricoles, différents projets d'installation d'unités de méthanisation industrielle (intrants multiples) sont en cours de développement. Une unité de méthanisation a ainsi pu être mise en service à Saint-Denis-sur-Coise en mars 2019. Le gaz vert obtenu provient de la fermentation de résidus agricoles et des résidus d'une restauration collective.

ŒUVRER POUR UN AMÉNAGEMENT VERTUEUX DU TERRITOIRE

Promouvoir une planification spatiale

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. L'État participe donc à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités territoriales et exerce un contrôle en ce domaine.

► **L'État s'assure de la cohérence des projets de documents d'urbanisme** (ScoT, PLUi, PLU...). Il accompagne la révision de ces documents, notamment par la prise en compte du coût de l'ingénierie via la dotation globale de décentralisation (DGD) "urbanisme". 431 214 € ont ainsi été versés à 18 communes et à Saint-Étienne Métropole (SEM). L'État a rendu à ce titre 28 avis.

► **La charte du foncier agricole**, qui vise à maîtriser l'artificialisation des terres agricoles, a été mise à jour et signée le 22 octobre 2018 par 11 partenaires : les ScoT Sud Loire, Sornin, Monts du Lyonnais et Rives du Rhône, le PNR du Pilat, Loire-Forez Agglomération, les CC Monts du Pilat et Forez Est, la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental et l'État.

Réhabiliter les friches industrielles

La réhabilitation des friches industrielles, au sein des espaces déjà urbanisés, constitue un enjeu de réponse à la demande de logements ou d'espaces productifs, porteur de services pour les quartiers alentours, limitant ainsi l'artificialisation des sols.

Compte tenu du passé industriel de la Loire, nombre d'anciens exploitants d'installations ont aujourd'hui disparu et leur responsabilité pour réhabiliter leur site ne pouvant plus être recherchée, il appartient au futur aménageur d'y procéder.

Les collectivités porteuses de projets de ce type peuvent être aidées et accompagnées par l'établissement public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), établissement public d'État, dont une part importante de l'activité est liée au recyclage des friches et dont une grande partie des ressources provient de la taxe locale d'équipement.

Contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

36 demandes d'autorisation d'exploiter de nouvelles installations, industrielles, agricoles ou agro-alimentaires, ont fait l'objet d'une instruction. Les sites en activité ont donné lieu à 223 contrôles dont 39 sur plaintes d'associations ou de voisinage, 41 visites inopinées par tiers et 6 inspections "code du travail" réalisées dans les exploitations de granulats. 37 décisions coercitives ont été adoptées, allant de la mise en demeure à la fermeture définitive de l'exploitation.

128 arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires ont été pris consécutivement à la modification d'installations et l'agrément de centres de traitement de véhicules hors d'usage.

Sur les 6 études de dangers qui ont fait l'objet d'un premier examen, 4 ont donné lieu à un renforcement des prescriptions imposées aux exploitants.

L'urbanisme commercial

Les créations ou extensions de surfaces commerciales doivent répondre à des exigences d'aménagement du territoire et de développement durable. En ce domaine, 21 demandes d'autorisation d'exploitation commerciale en 2018 ont été instruites par l'État. 28 582 m² de surfaces de vente ont été autorisés dans le département.

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le très haut débit (THD)

Ce déploiement fait l'objet de deux programmes portés respectivement par le syndicat intercommunal des énergies de la Loire (SIEL) et l'opérateur Orange. Le développement de ces programmes en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale et le Conseil départemental, avec l'appui de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est très avancé et place la Loire parmi les départements les plus actifs en la matière.

La téléphonie mobile

Dans le cadre de l'engagement du Gouvernement avec les opérateurs, dit «New Deal», plusieurs sites dont la couverture mobile doit être améliorée ont été identifiés.

Une équipe-projet pluri-départementale associant le Conseil départemental, la Région, la Mission France Mobile, les EPCI, les associations d'élus, le SIEL en tant que syndicat d'électrification et les porteurs de réseaux d'initiative publique (Saint-Étienne Métropole et Roannais Agglomération) a été mise en place afin d'établir les listes de sites prioritaires de la Loire et accompagner la mise en œuvre opérationnelle des constructions de sites de téléphonie mobile sur le terrain.

CHIFFRES CLÉS



20,6 M€

d'aides de l'État en faveur des publics éloignés de l'emploi



881

nouveaux contrats « parcours emploi compétences » (PEC) signés



5 M€

de dettes d'entreprises en difficulté qui ont pu bénéficier d'un étalement, au profit de la sauvegarde de 519 emplois



plus de **8,9 M€** d'aides allouées aux exploitations agricoles pour la modernisation de leurs structures de production



36 demandes d'autorisation d'exploiter de nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) instruites

LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'État, soucieux de s'adapter aux évolutions et aux attentes de la société, modernise ses outils tout en veillant aux personnes les plus éloignées du numérique et à l'accessibilité des services publics.

POUR SUIVRE LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Pour les particuliers

Dématérialisation des demandes de titres

Dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG), les guichets des préfectures, sauf pour les procédures concernant les personnes étrangères, ont cédé la place à des procédures dématérialisées. 47 Centres d'Expertises et de Ressources Titres (CERT), plate-formes pluri-départementales, instruisent désormais les demandes de titres (cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire et cartes grises).

Pour la Loire, le CERT CNI passeports 42-43 a démarré son activité en mars 2017. En 2018, il a délivré 1 022 957 titres (soit + 18 % qu'en 2017 à jours ouvrés constants). Le délai de délivrance des titres s'est élevé en moyenne à 15 jours (26 jours au mois de mai, au pic de l'activité). Toutefois, ce délai ne prend pas en compte les prises de rendez-vous en mairie qui, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, peuvent aller jusqu'à 100 jours.

Augmentation des dispositifs de recueil de demandes de titres

Afin d'améliorer l'offre de service à l'utilisateur, 26 nouveaux dispositifs de recueil des demandes

de titres (en mairie) ont été déployés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, dont 2 dans la Loire. Ce déploiement porte à 296 le nombre de communes équipées sur la région (soit 315 sites en tenant compte des mairies annexes et des communes fusionnées).

Généralisation des espaces d'accueil « points numériques »

6 espaces d'accueil numérique en préfecture et dans les sous-préfectures ont été mis en place pour répondre aux besoins des usagers rencontrant des difficultés pour effectuer leurs démarches administratives liées aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation des véhicules à moteur. Ces 6 espaces sont animés par des médiateurs numériques (jeunes en service civique, renforcés par quelques fonctionnaires chevronnés) qui aident les usagers à effectuer leurs démarches en ligne.

Pour répondre à la demande croissante de ce public, les effectifs de ces guichets ont été renforcés, passant de 6 en janvier à 10 à compter de septembre 2018.

Au total, 31 586 usagers ont été accueillis en 2018. 11 921 personnes ont bénéficié d'une assistance spécifique des médiateurs numériques pour réaliser leurs démarches en ligne ; les sollicitations des autres usagers portant sur des demandes de renseignement diverses relatives aux immatriculations de véhicules et aux permis de conduire.

Les démarches des usagers ont également été facilitées, en 2018, par l'amélioration de l'application de saisie en ligne mise en place par l'Agence Nationale

des Titres Sécurisés (ANTS). En conséquence, le taux d'aboutissement des téléprocédures (part des procédures en ligne conduites à leur terme) a été amélioré.

Ce taux est passé progressivement de 68 % en janvier à 87 % en fin d'année pour les immatriculations des véhicules et de 75 % à 92 %. Ces chiffres ont encore progressé depuis janvier 2019.

Dématérialisations relatives aux impôts

En 2018, la dématérialisation de la déclaration des revenus s'est poursuivie et est devenue obligatoire pour les personnes disposant d'un revenu supérieur à 15 000 €. 56 % des foyers fiscaux ligériens ont déclaré leurs revenus par internet.

Désormais, la dématérialisation concerne également les paiements pour lesquels un mode de règlement électronique est obligatoire au-delà de 1 000 €.

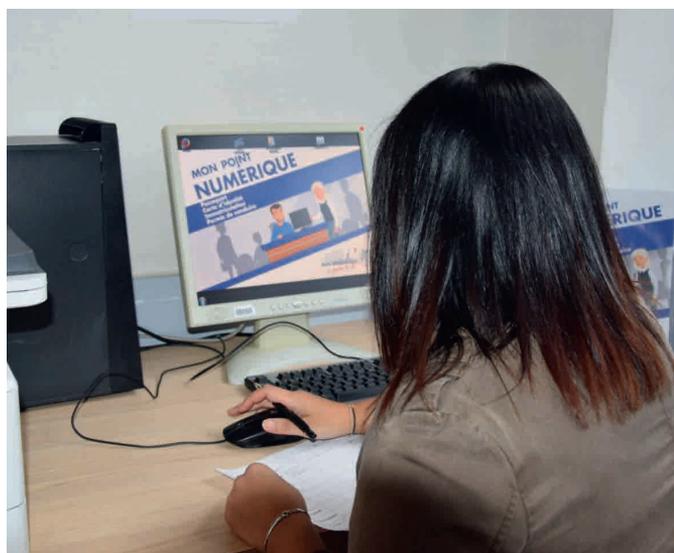
Dans les centres des finances publiques, des postes informatiques en libre-service ont été mis à la disposition des usagers ne disposant pas des équipements nécessaires ou souhaitant être accompagnés par des jeunes volontaires en service civique.

Pour les professionnels

La dématérialisation se déploie progressivement au profit des entreprises réalisant des prestations pour l'État. L'obligation de dématérialisation entre progressivement en vigueur en fonction de la taille des entreprises depuis le 1^{er} janvier 2017 et sera totale à partir de 2020. Cette évolution contribue à réduire les délais de paiement et à améliorer la trésorerie des entreprises. Les délais globaux de paiement des prestataires ont ainsi pu être réduits en 2018 à 16,08 jours, contre 17,72 jours en 2017.

Différents secteurs économiques sont par ailleurs progressivement concernés par le développement de téléprocédures. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- les huissiers ont l'obligation de transmettre les actes relatifs aux expulsions locatives de façon dématérialisée, afin d'améliorer le traitement et le suivi des dossiers ;
- les notaires sont soumis à une dématérialisation obligatoire de leurs échanges avec les services chargés de la publicité foncière.



Pour les collectivités territoriales et les établissements publics

➤ Le développement des moyens de paiement à distance se poursuit, au profit des usagers

L'offre de paiement par prélèvement SEPA est ainsi proposée aux usagers des services publics locaux, ainsi qu'une application de paiement en ligne PayFiP, développée par la direction générale des Finances publiques (DGFIP). Cette offre enrichie permet un paiement rapide et accessible. Elle apporte une réponse à la demande croissante de simplifications, limitant ainsi les déplacements des usagers.

➤ L'obligation de dématérialiser la procédure de passation des marchés publics

de plus de 25 000 € HT s'impose désormais au secteur public local depuis le 1^{er} octobre 2018, permettant, en particulier, l'ouverture des données essentielles de passation des marchés publics sur les profils acheteurs (open data).

➤ La dématérialisation de la chaîne comptable

se poursuit, avec la transmission électronique des pièces de dépenses de certaines collectivités relevant de la loi NOTRe et la signature électronique de bordereaux à échéance du 1^{er} janvier 2019.

S'ENGAGER POUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES PUBLICS

➤ Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Ce schéma définit, pour une durée de 6 ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services publics. Signé le 15 novembre 2018 avec le président du Conseil départemental, le schéma vise à réduire les déséquilibres territoriaux et à assurer à l'ensemble des ligériens, quelque soit leur lieu de résidence et notamment en zone rurale, un accès aux services indispensables à la qualité de la vie dans les territoires.

➤ Les maisons de service au public (MSAP)

Dans ce cadre, les MSAP proposent une offre de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Le réseau de ces maisons s'est élargi en 2018 avec la labellisation de la MSAP du quartier de Montreynaud à Saint Etienne et celle de Saint Chamond. Des projets sont en cours à Boën sur Lignon, Saint Bonnet le Château et Saint Genest Malifaux. Le processus de labellisation de nouveaux établissements a été interrompu en fin d'année 2018 en raison du projet de réforme souhaité par le gouvernement en ce domaine. L'État apporte une aide à l'investissement et au fonctionnement.

➤ Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

Afin de pallier le déficit d'offre de soins en milieu rural, l'État favorise la création de ces maisons qui regroupent à chaque fois plusieurs professionnels de santé. Outre un accès aux soins de premiers recours, leur vocation est de proposer une large offre de soins, pour répondre aux besoins des usagers et participer à des actions de santé publique, de prévention et d'éducation et faciliter la coordination des « parcours de santé ». Une MSP a ouvert ses portes à Saint Martin la Plaine en octobre 2018 et deux nouvelles sont en projet à Savigneux et Saint Paul en Jarez.

CHIFFRES CLÉS



31 586

usagers ont été accueillis au sein des espaces d'accueil « points numériques »



10 022

téléprocédures ont été effectuées par les biais des 6 points numériques



2 nouvelles maisons de service au public, **1** nouvelle maison de santé pluridisciplinaire



11 921

usagers ont été accompagnés par des médiateurs numériques



SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA LOIRE

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

2, rue Charles de Gaulle – CS 12241
42 022 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 48 48 48

SOUS-PRÉFECTURE DE ROANNE

Rue Joseph Déchelette
42 328 Roanne Cedex
Tel. 04 77 23 64 64

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTBRISON

Maison de l'État
Square Honoré d'Urfé
BP 199
42 605 Montbrison Cedex
Tel. 04 77 96 37 37

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

11, rue des Docteurs Charcot
42 023 Saint-Étienne Cedex
Tel. 04 77 81 41 00

GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DE GENDARMERIE

16, rue Claude Odde
42 022 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 92 81 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

99 bis, cours Fauriel
42 100 Saint-Étienne
Tel. 04 77 43 28 28

DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE

Maison de l'armée
31, rue Voltaire
BP 40299
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 43 59 99

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Maison de l'armée
31, rue Voltaire
BP 40299
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 91 14 18

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

3, rue Marx Dormoy
CS 10206
42 005 Saint-Étienne
Tel. 04 77 49 22 60

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

11, rue Mi-Carême
BP 20502
42 007 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 47 87 04

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

2, avenue Grüner
CS 90509
42 007 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 43 80 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

10, rue Claudius Buard
CS 50381
42 050 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 49 63 63

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

10, rue Claudius Buard CS 40272
42 014 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 43 44 44

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

10, rue Claudius Buard CS 10225
42 013 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 77 49 35 50

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

11, rue Balaÿ
42 021 Saint-Étienne Cedex 1
Tel. 04 77 43 41 80

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

4, rue des trois meules
BP 219
42 013 Saint-Étienne Cedex 2
Tel. 04 72 34 74 00

UNITÉ INTERDÉPARTEMENTALE DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

16, place Jean Jaurès
42 000 Saint-Étienne
Tel. 04 77 43 53 53

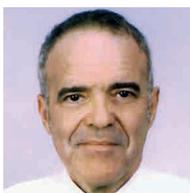
L'État dans la Loire



Evence **RICHARD**
Préfet de la Loire



Gérard
LACROIX
Secrétaire
général
de la préfecture
jusqu'au 8 juin
2019



Christian
ABRARD
Sous-préfet
de Roanne



Rémi
RECIO
Sous-préfet
de Montbrison



Jean-Baptiste
CONSTANT
Sous-préfet
Directeur
de cabinet



**Colonel Pascal
ROMAIN**
Commandant
de groupement
de gendarmerie



Noëlle
DERAIME
Directrice
départementale
de la sécurité publique



Bernard
GODINI
Délégué militaire
départemental
jusqu'au
31 juillet 2019

Bruno
HOUDART
Délégué militaire
départemental
à compter du
1^{er} août 2019



**Colonel Alain
MAILHÉ**
Directeur
départemental des
services d'incendie
et de secours



Cyril
PAUTRAT
Directeur
des sécurités



Françoise
SOLDANI
Directrice
des ressources
humaines
et des moyens
jusqu'au
28 décembre 2018

Virginie
**CORNILLET-
LOUKILI**
Directrice des
ressources
humaines et des
moyens depuis le
1^{er} mars 2019



Christophe
BIRAULT
Directeur
des collectivités
locales



Maguy
AGUILERA
Cheffe du service
de la coordination
des politiques
publiques et de
l'appui territorial



**Thierry
CLERGET**

Directeur
départemental des
finances publiques
jusqu'au 30 juin
2018



**Joaquin
CESTER**

Directeur
départemental des
finances publiques
depuis le
1^{er} novembre 2018



**Jean-Pierre
BATAILLER**

Inspecteur
d'académie.
Directeur
académique
des services
de l'éducation
nationale de la Loire



**Alain
FOUQUET**

Directeur de l'unité
départementale.
Direction régionale
des entreprises, de
la concurrence, du
travail et de l'emploi



**Xavier
CEREZA**

Directeur
départemental
des territoires
jusqu'au 31 mars
2019



**Elise
REGNIER**

Directrice
départementale
des territoires
à compter du
8 juillet 2019



**Didier
COUTEAUD**

Directeur
départemental de
la cohésion sociale
jusqu'au 22 octobre
2018



**Thierry
MARCILLAUD**

Directeur
départemental de
la cohésion sociale
depuis le 11 février
2019



**Nathalie
GUERSON**

Directrice
départementale de
la protection des
populations
jusqu'au 31 janvier
2019



**Laurent
BAZIN**

Directeur
départemental de
la protection des
populations
depuis le 8 avril
2019



**Pascale
FRANCISCO**

Cheffe de l'unité
départementale de
l'architecture et du
patrimoine - DRAC



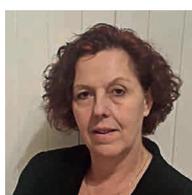
**Laurent
LEGENDART**

Délégué
départemental de
l'agence régionale
de santé



**Pascal
SIMONIN**

Directeur de l'unité
départementale.
Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement



**Danièle
BUREL**

Directrice
territoriale de
la protection
judiciaire de la
jeunesse
jusqu'au 28 février
2019



**Séverine
HENRIOT**

Directrice
territoriale de la
protection judiciaire
de la jeunesse
depuis le 1^{er} mars
2019



**Gérard
GEORGEON**

Directeur du service
départemental de
l'office national
des anciens
combattants et
victimes de guerre
jusqu'au 20 juin
2019



PRÉFECTURE DE LA LOIRE

2, rue Charles de Gaulle – CS 12241

42 022 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. 04 77 48 48 48

Fax. 04 77 21 65 83

